Accueil de loisirs périscolaires des écoles publiques

L'Accueil de loisirs périscolaires est proposé aux écoles maternelles du Parc et du Pas du Loup, et à l'école élémentaire Jean Macé.

Ce service de la Ville d'Uzès prend en charge les enfants au sein même de l'école le matin avant le début de la classe, le soir après l'école mais aussi durant la pause déjeuner. Avec des activités multiples, l'accueil de loisirs périscolaires des écoles publiques offre un projet éducatif et pédagogique, complémentaire à celui des établissements scolaires.

Ils permettent aux enfants de pratiquer, selon leurs envies, du sport, des activités d'arts plastiques ou de motricité. Les inscriptions s'effectuent lors de la rentrée des classes.

Pour les deux écoles maternelles, cet accueil de loisirs périscolaires est proposé aux enfants durant les jours d'école, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Le matin de 7h30 à 8h30
- Le midi de 11h30 à 12h15
- Le soir de 16h30 à 18h15

Durant ces temps-là, les élèves se voient proposer toutes sortes d'activités : manuelles, artistiques, jeux de motricité…

Pour l'école élémentaire, aux mêmes jours, l'accueil est dispensé de :

- 7h30 à 8h30,
- 11h30 à 12h15 pour les enfants ne déjeunant pas à l'école et jusqu'à 13h30 pour les élèves qui se restaurent à la cantine
- 16h30 à 18h30.

Notons qu'un temps consacré à l'étude surveillée est proposé de 17h15 à 18h et qu'une animation la précède et la succède.

Activités sportives, manuelles, artistiques mais aussi sensibilisation aux gestes en faveur de l'environnement sont mises en avant.

L'ensemble des activités dispensées est encadré par des animateurs qualifiés ATSEM et le dispositif de l'Accueil de loisirs périscolaires est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Modalités d'inscription et tarifs

Désormais, l'inscription pour l'accueil périscolaire s'effectue par le portail famille dédié qui concerne à la fois la cantine et ce temps d'activité hors temps scolaire.

Selon votre quotient familial, le coût varie :

- Quotient familial supérieur à 650€ > coût de la réservation d'un temps d'accueil périscolaire : 1 €
- Quotient familial inférieur à 650€ > coût de la réservation d'un temps accueil périscolaire : 0,60 €

coût de la réservation d'un accueil périscolaire : 1 € *Pour connaître votre quotient familial, il est nécessaire de fournir votre justificatif de la Caisse d'allocation familiales.*

Pour s'incrire en ligne, suivre les indications pas à pas, en cliquant dans la rubrique ci-après : Démarches/Enfance et jeunesse/Cantine scolaire

Consulter le programme des animations

- À l'école du Parc (par cycle)
- À l'école du Pas du Loup (par cycle)
- A l'école Jean Macé (par semaine)

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES UZÈS

CONTACT

ENFANCE ET JEUNESSE
LOISIRS

Service Accueil loisirs périscolaires, Ville Uzès

15, avenue du Général Vincent
30700 Uzès

0638660751
mailto:r.djimaldet@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

https://www.uzes.fr/demarches/enfance-et-jeunesse/accueil-de-loisirs-periscolaires-des-ecoles-publiques?